



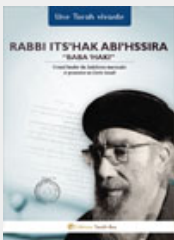
Traité Betsa

Michna 1 - Chapitre 1

ביצה שנולדה ביום טוב בית שמאי אומרין, תאכל; ובית הלל
אומרין, לא תאכל. בית שמאי אומרין, שאור כזית וחמץ
ככותבת; ובית הלל אומרין, זה וזה כזית.

Un œuf pondu pendant Yom Tov (un jour de fête) - L'école de Chamaï dit il [peut] être consommé [le jour même];
Et l'école d'Hillel dit il ne peut pas être mangé.

L'école de Chamaï [définit qu'il est interdit de posséder] du levain [selon la Torah] à partir [d'un aliment de la
grosseur] d'une olive, et [l'interdit de posséder du 'Hamets (de la pâte levée) [à partir de la grosseur d'une datte.
L'école d'Hillel [fixe] les deux [volumes] à [la grosseur] d'une olive.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions